**FONDS DE SOUTIEN AUX
ORGANISMES ASSOCIES
*Rapport du 25/09/2020***

Il s’agit d’approuver le fonds d’aide départemental aux organismes associés du Conseil départemental du Val d’Oise qui agissent dans les domaines du sport, de la culture, de l’éducation, de l’environnement et de la solidarité.



* **Le Département a déjà lancé une première série de mesures pour soutenir les acteurs économiques et associatifs du territoire.**
	+ Maintien des subventions à l’ensemble du secteur associatif,
	+ 3,5 millions d’euros de soutien en trésorerie versés par anticipation aux partenaires du secteur sportif et culturel,
	+ Exonération de loyers aux entreprises accueillies au sein des pépinières départementales,
	+ 1,9 million d’euros versés au Fonds Régional Résilience pour aider les entreprises valdoisiennes,



* **Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 (fermeture des billetteries pendant le confinement, baisse des réservations, annulation d’événements…) et soutenir la relance du territoire, le Département soutient les grands sites culturels et sportifs à hauteur de :**
	+ 440 000 € au Château d’Auvers-sur-Oise ;
	+ 31 000 € à l’Etablissement Public de Coopération Culturelle de La Roche Guyon ;
	+ 75 000 € à la Fondation Royaumont d’Asnières-sur-Oise ;
	+ 141 874 € au CDFAS, dont 59 000 € pour la prise en charge du dispositif exceptionnel d’hébergement et de restauration des soignants ;
	+ 400 194 € au Syndicat Mixte d’Etude d’Aménagement de Gestion de l’Ile de loisirs de Cergy.
* **Le Département a également répondu aux demandes de soutien de 21 organismes associatifs du monde de la culture, de l’environnement et de l’éducation.**
	+ Plus de 87 000 euros leurs sont accordés.



La crise sanitaire Covid-19 a des fortes conséquences sur la vitalité de notre tissu économique et associatif. Le Département a répondu à cette urgence en mobilisant à ce jour plus de 6,5 millions d’euros. Ce fonds vient consolider les premières mesures adoptées dès le début de la crise.